

Épreuves d'admissibilité

Première épreuve : Activités physiques sportives et artistiques et civilisations (Coefficient 3)

Education Physique et Sportive, école et société de 1918 à nos jours

- Enjeux, débats et controverses
- Apprentissages moteurs et techniques corporelles
- Valeurs, transmission, incorporation
- Les jeunes et les pratiques physiques de loisirs

Deuxième épreuve : Éducation physique et sportive et développement de la personne (Coefficient 4)

Eduquer et instruire en contexte scolaire pour préparer les élèves aux défis contemporains.

- Émotions et interactions sociales
- Apprentissages moteurs et techniques corporelles
- Engagement dans un mode de vie actif, solidaire et durable
- EPS et continuité

Épreuves d'admission

Première épreuve orale : Présentation d'actions pédagogiques et éducatives pour l'éducation physique et sportive (EPS), l'association sportive (AS), les enseignements complémentaires et les dispositifs sportifs au sein d'un établissement scolaire du second degré. **(Coefficient 4)**

Deuxième épreuve orale : Présentation d'une leçon d'éducation physique et sportive pour une classe au sein d'un EPLE du second degré **(Coefficient 4)**

Liste des APSA supports de l'épreuve de leçon sur dossier (session 2027) :

Athlétisme - Relais/Vitesse	Natation de Vitesse	Savoir nager	Course d'orientation	Arts du cirque	Tennis de table	Savate Boxe Française	Rugby	Musculation	Step
--------------------------------	---------------------------	-----------------	-------------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------------	-------	-------------	------

Troisième épreuve orale : Pratique, observation et analyse d'une activité physique et sportive (Coefficient 4)

Cette épreuve comporte deux parties complémentaires qui se succèdent.

La première partie de l'épreuve consiste en une prestation physique dans une APSA tirée au sort, parmi deux APSA appartenant à deux champs d'apprentissage différents, choisies par le candidat au moment de l'inscription dans la liste présentée ci-dessous.

Liste des APSA proposées au choix des candidats :

Athlétisme (CA1)	Escalade (CA2)	Danse CA3)	Gymnastique-Parkour (CA3)	Basket-ball (CA4)	Badminton (CA4)
---------------------	-------------------	---------------	------------------------------	----------------------	--------------------

Lors de ce temps de pratique, le candidat investit deux rôles : celui de pratiquant et celui d'observateur. Le candidat alterne effectivement des phases de pratique physique et d'observation d'un autre pratiquant. Ces deux phases doivent lui permettre, à la fois, de réaliser la meilleure prestation physique possible et de recueillir des informations à exploiter dans une seconde partie d'épreuve.

La seconde partie de l'épreuve consiste, pour le candidat, à exposer, après un temps de préparation, une analyse de la prestation du pratiquant observé et filmé selon les modalités précisées par les membres du jury. L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury qui prolonge et discute l'analyse du candidat et oriente progressivement l'échange en direction des apprentissages scolaires.

Les prestations physiques et orales sont notées à part égale.

L'épreuve est notée sur 20, chaque partie compte pour 10 points.